

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 21 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 juillet 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 juillet 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 24 JUIL. 2025

Et publication ou notification le :

24 JUIL. 2025

Excusés : MM BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé, MMES BALANGER Laurence, REMAUD Natacha SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET).

A été nommé secrétaire : M. Jocelyn POTIER

2025_07_03 – Ressources humaines – Création d'un emploi pour accroissement d'activité (2,29h annualisées)

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment son article L332-23,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au restaurant scolaire à savoir le service des repas et la surveillance des enfants pendant la restauration et sur la cour pendant la pause méridienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un emploi temporaire :

- Accroissement temporaire d'activité
- Du 01/09/2025 au 31/08/2026
- 2 jours par semaine (lundi et vendredi) Temps de travail : 2,29 heures par semaine annualisées (taux d'emploi 6.54 %)
- Nature des fonctions : service des repas et surveillance des enfants pendant la restauration et sur la cour pendant la pause méridienne
- Catégorie C, adjoint territorial d'animation, indice majoré 366

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant et tous documents relatifs au dossier.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 24 JUIL. 2025

Le Maire,

Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,
Jocelyn POTIER

